

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2024

L'an 2024 et le 21 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle annexe de la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur LEOTARD Alexandre, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 14 octobre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14 octobre 2024.

Présents : M. LEOTARD Alexandre, M. HASLOUIN Patrick, Mme PILLAVOINE Aude, M. HYAIS Bruno, Mme CLOUSEAU Linda, M. PIETZAK Patrice, FERNANDES, Stéphanie, M. RICHET Jacky

Absent excusé(e) : M. BREUILLARD Alain donne pouvoir à Aude PILLAVOINE, M. LEGROS Patrick donne pouvoir à Alexandre LEOTARD

Secrétaire de séance : Mme CLOUSEAU Linda

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques.

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2024, il est approuvé à l'unanimité.

SOMMAIRE

- ❖ Règlement utilisation de la salle polyvalente
- ❖ Dispositif de signalement des actes de violence
- ❖ Autorisation du SIAEP BEG à engager des travaux
- ❖ Etude de faisabilité gestion eaux pluviales
- ❖ Divers

I. REVISION REGLEMENT UTILISATION SALLE POLYVALENTE

Au regard des problèmes de stationnement des véhicules rencontrés lors de la location de la salle des fêtes, le maire propose au conseil de réduire à 85, le nombre maximum de personnes autorisées dans la salle lors des locations.

Accepté à l'unanimité.

II. DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE

Depuis le 1^{er} mai 2020, la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes est obligatoire pour l'ensemble des collectivités et établissements publics.

Ils ont la possibilité de le mettre en place en interne ou de solliciter le Centre de Gestion qui doit être en mesure de leur proposer une solution.

Conscient de la difficulté de mettre en place un tel dispositif, le CDG 45 a décidé de proposer le dispositif à l'ensemble des collectivités et établissements publics du Loiret.

Afin d'assurer une confidentialité, une neutralité, une indépendance et une impartialité des signalements, le conseil d'administration du CDG 45 a décidé d'externaliser ce dispositif.

Les collectivités peuvent adhérer au dispositif en conventionnant avec le CDG 45. L'adhésion au dispositif se fait sur la base d'un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'agents. Pour les collectivités dont les effectifs sont compris entre 1 et 30 agents, le cout annuel est de 130 €.

À l'unanimité, le conseil accepte cette proposition et autorise le maire à signer la convention.

III. AUTORISATION DU SIAEP BEG A ENGAGER DES TRAVAUX

Monsieur le maire informe le conseil que le Syndicat des Eaux prévoit d'effectuer des travaux

d'investissement d'un montant supérieur à 30 000.00 €.

IL rappelle au conseil que les statuts du Syndicat des Eaux Boësses Echilleuses Grangermont, prévoient que pour des dépenses supérieures à 30 000.00 €, le SIAEP BEG doit obtenir l'accord des 3 communes.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

IV. ETUDE DE FAISABILITE SUR GESTION EAUX PLUVIALES

Suite à des problèmes récurrents d'inondation à certains endroits de la commune, le maire avait sollicité le bureau d'études BET Legrand afin de faire une proposition d'honoraires pour une étude de faisabilité.

Le BET Legrand a rédigé une proposition d'étude que s'élève à 2 040.00 € HT soit 2 448.00 € TTC. L'étude de faisabilité s'appuiera sur un levé topographique des rues concernées. Plusieurs scénarii seront proposés suivant les contraintes rencontrées.

Un chiffrage estimatif sera proposé pour la ou les solutions envisagées.

Le conseil, à l'unanimité donne son accord pour la réalisation de cette étude.

V. DIVERS

- Le maire présente au conseil le rapport d'activité 2023 de la CCPG et le RPQS 2023 du SPANC. Le conseil prend acte de ces rapports.
- Un courrier a été adressé aux sucreries concernant les problèmes de circulation des camions dans la commune avant le début de la campagne betteravière,
- Un courrier a également été adressé aux agriculteurs pour les sensibiliser au nettoyage des routes durant cette campagne,
- Echanges avec le SDIS sur les problèmes de dégradation des chemins ruraux lors des manœuvres,
- Correctifs à faire sur poteaux incendie pour les rendre opérationnels. Un devis sera demandé à VEOLIA,
- Proposition et étude en cours pour l'installation d'un pylône avec antenne relais,
- Info sur la présence d'un nouveau centre de soins non programmés à Puiseaux,
- Info sur la création d'un groupement de commandes pour la vidéoprotection (devis en cours pour de la location du matériel),
- Info de la Fondation du Patrimoine qui peut venir en aide aux administrés avec des conseils pour aider à financer des travaux,
- Monsieur le maire fait un retour sur la conférence cantonale du Département sur la 3^{ème} campagne 2024 et les modifications apportées pour la campagne 2025,
- Attribution du numéro 3 pour le siège social d'une entreprise Chemin du Souchon,
- Travaux d'enfouissement Rue Sourde prévus 1^{er} trimestre 2025,
- Les vœux du conseil auront lieu le vendredi 10 janvier à 19h00 à la salle des fêtes,
- Cessation de la vente ambulante du camion pizza en raison du faible nombre de clients,
- Monsieur le maire rappelle que les chèques déposés dans la boîte aux lettres de la mairie pour le règlement des factures d'assainissement seront renvoyés aux habitants qui devront assurer l'envoi de leur chèque à la trésorerie dont l'adresse figure sur les factures,
- Les urgences vous rappellent désormais avec un numéro unique : le 0 800 112 112,
- Etat des lieux des nids de poule sur la commune et travaux à prévoir,
- Renouvellement du contrat de l'agent technique jusqu'en mars 2026,
- Porte de l'Eglise : revoir avec la DRAC pour avis,
- Point sur transfert compétences eau et assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

En Mairie, le 21/10/2024

Le secrétaire
Linda CLOUSEAU

Le Maire
Alexandre LEOTARD